



SAINTONGE

Décision n°308 /2020

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**
Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Le projet de création d'une maison du kaolin à Montguyon s'inscrit en cohérence avec la politique volontariste mise en œuvre depuis plusieurs années par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge en matière :

- de protection et valorisation du patrimoine,
- de construction et d'aménagement de sites,
- d'animations culturelles et touristiques dans une logique de médiation et de sensibilisation de tous les publics à l'environnement architectural et paysager, au cadre de vie, aux savoir-faire et spécificités territoriales.

Au sein d'un bâtiment en centre-bourg abritant différents services (médicaux, sociaux, associatifs, le bureau d'informations touristiques), une scénographie sera aménagée sur 100m² sur le kaolin, marqueur du territoire, du paysage et de l'économie locale, en complémentarité avec le site des carrières Saint-Georges.

Le coût prévisionnel est de 137 420 € HT et est susceptible de bénéficier d'une aide de la Région de 40% et des fonds européens au titre de LEADER à hauteur de 40%. Le Président décide de solliciter une aide sur la base d'une dépense subventionnable de 137 420 € HT :

- de la Région de 40% soit54 968 €
- du programme LEADER de 40% soit54 968 €
- autofinancement de 20% soit27 484 €

Fait à Jonzac,

Le

08 JUIL. 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex